



Adresse mail de l'APE:
Ape.rpi.gap79@gmail.com

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents: Mr Feufeu (maire de Gourgé), Mr Malvaud (maire d'Aubigny), Mme Chargé (représentante de la commune de Pressigny et chargée des affaires scolaires), Mr Porchet (enseignant et directeur de l'école de Pressigny), Mme Gerbier et Mme Clément.

Etaient excusés: Mr Teisseyre (enseignant et directeur de l'école de Gourgé), Mme Ferrand (enseignante à l'école de Gourgé) et Mme Aubrun (Trésorière à l'APE).

Tous les membres du bureau ont souhaité reprendre leur poste au sein de l'APE pour cette 3e année consécutive.

Co-Présidentes: Aurélie AURY & Patricia MAZE

Trésorière: Charlotte AUBRUN

Trésorière adjointe: Christelle RIVET

Secrétaire: Vanessa BARREAU

Secrétaire adjointe: Cécile DAVID

Membre très actif: Nadine Mary

Projets 2017-2018

La rencontre du bureau avec le corps enseignant et des représentants des 3 communes pour discuter des projets pour l'année 2017-2018 s'est déroulée ce Mardi 26 Septembre.

Prochaine réunion ce

Jeudi 28 Septembre à 20h30 à Pressigny.

Venez nombreux, la porte est ouverte à tous, pour une réunion et/ou pour plus, vos idées, vos suggestions, vos interrogations sont les bienvenues.

Bon accueil, sourires, bonne humeur et échanges interactifs garantis.

Amicalement l'APE

Le résultat de l'APE
Année scolaire 2016 – 2017

Total compte CA au 20/09/2017 : 3 702,08€

Total des dépenses : 9004,89€

Total des recettes : 9410,85€

Bénéfices : 405,96€

L'APE a donc fait un résultat positif.

VENTES DE JUS DE POMMES : Bénéfice:200,86€

VENTES DES CHOCOLATS : Bénéfice:646,33€

SOIREE CREPES : Bénéfice:156,76€

FETE DES ECOLES Bénéfice :796,38€

* Gâteaux et pêche à la ligne: Bénéfice 204,23€

* La buvette : Bénéfice 337,07€

* Enveloppes : Bénéfice 131,08€

* Pizzas : Bénéfice 382,00€

LES SUBVENTIONS : Avec la mise en place des nouvelles communautés de communes, c'est la Communauté de Communes Pays de Gâtine (CCPG) qui verse des subventions par rapport au nombre d'enfants inscrits. La CCPG verse cette subvention directement aux 2 écoles. Les mairies ne versent plus de subventions à l'APE sauf la mairie d'Aubigny qui a fait le choix de nous verser tout de même une subvention de 600€.

LES COTISATIONS : 556.00€ (versées par les parents). Il reste 12 familles soit 13 enfants qui n'ont pas réglé la cotisation de début d'année soit une perte de 223.00€ pour l'APE. **La cotisation n'est pas obligatoire, mais à ce jour, ceux qui ne la règle pas ont les mêmes avantages que les autres.**

PARTICIPATION : **1183,00€ pour l'école primaire**
et 788,00€ pour l'école maternelle

Soit 1971€ versés aux écoles.

COTISATION USEP : Dépenses 237,25€

ASSURANCE : Dépenses 128,09€

NOËL : Dépenses 200,64€

Divers frais (transport, petites fournitures ...) viennent s'ajouter.

